

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 4 septembre 2012

## 40 Parc Alata – Dénomination de l'avenue des Noisetiers

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

M. BOULHAMANE

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. TAHI

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

35

■ **Rapport de présentation :**

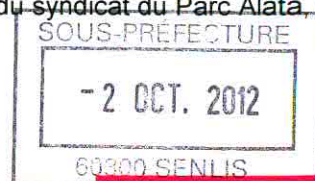
Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de l'aménagement du Parc Alata, une nouvelle voie secondaire va être créée sur Creil. Lors des réunions du syndicat des 14 octobre 2010 et 26 janvier 2012, les principes de tracé et de dénomination ont été validés.

Cette voie partira de la rue des Chèvrefeuilles pour relier le carrefour de l'avenue du Parc Alata et du chemin de Creil à l'IGN et desservira les lots 28 à 38. Aussi, conformément à la décision du syndicat du Parc Alata, il vous est proposé de nommer cette nouvelle voie l'avenue des Noisetiers.

Vous êtes appelés à voter.

1/2



# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme » du 4 septembre 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de dénommer « avenue des Noisetiers » la nouvelle voie créée entre la rue des Chèvrefeuilles et le carrefour de l'avenue du Parc Alata et le chemin de Creil à l'IGN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

25 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

02.10.12

Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 02.10.12. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Roluy